

GRAND JEU Vittavi «Opération Résultats du BAC»

RÈGLEMENT DU JEU

Article 1- Société organisatrice

La Mutuelle Vittavi, dont le siège social est situé 2 Impasse Henri Pitot – CS 55876 - 31506 TOULOUSE Cedex 5, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur internet à partir du 7 juillet à l'occasion des résultats du BAC régi par le présent règlement.

Le jeu « Opération Résultats du BAC » sera dénommé ci-après le « jeu »

Article 2- Objet du jeu

Le jeu est un concours photo ouvert à toute personne titulaire du bac lors de la session 2015, qui poste sur l'application photo dédiée de la page Facebook Vittavi une photo de lui matérialisant l'annonce de sa réussite au Bac.

La participation au jeu d'un mineur implique l'accord préalable des personnes détenant autorité parentale sur lui.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du jeu et tout nonrespect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Article 3- Modalités de participation

Chaque participant déposera sur l'application Facebook Vittavi dédiée, accessible sur la page Facebook lycéens Vittavi, sa photo de titulaire du bac 2015. Chaque photo sera soumise au vote des internautes via l'application. Le gagnant sera désigné par un jury Vittavi parmi les 5 photos ayant récolté le plus grand nombre de votes au 24 juillet.

Le jeu se déroule uniquement sur internet. La participation nécessite donc un ordinateur, tablette ou mobile avec une connexion à internet.

Article 4- Dotation

• lot : une tablette tactile d'une valeur de 300 € env.

La dotation mise en jeu ne saurait être perçue sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Il ne sera versé aucune contrepartie numéraire.

Article 5- Les gagnants

Le gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image à des fins publicitaires ou de relations publiques sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 6- Règlement

Le fait de participer au jeu Vittavi, oblige les participants à se conformer au présent règlement et à l'accepter sans réserve.



GRAND JEU Vittavi «Opération Résultats du BAC» (suite)

Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant son interprétation. Tout litige sera tranché souverainement et sans appel par la société organisatrice.

Article 7- Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le jeu venait à être modifié ou annulé.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée en cas de faute du participant telle que notamment erreur de rédaction du bulletin de participation, ou de retards occasionnés par les services postaux.

Article 8- Loi informatique

Sauf avis contraire de sa part, les informations communiquées par le gagnant pourront figurer sur un fichier informatique dont la finalité est la participation au jeu. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, chaque participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime et de suppression des données le concernant auprès de : Vittavi-Service Marketing, 2 Impasse Henri Pitot – CS 55876 - 31506 TOULOUSE Cedex 5. Ce traitement a été déclaré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), qui a délivré un récépissé sous le n° 161 49 75.

Article 9- Huissier dépositaire

Règlement déposé chez la Société Civile Professionnelle « Marie-Dominique ITHURBURU et Audrey GALLAND, Huissiers de Justice Associés », titulaires d'un office à la résidence de PESSAC (Gironde), 15 avenue Pierre Castaing.

Une copie du règlement peut être adressée à toute personne qui en ferait la demande écrite à l'adresse suivante: Service Marketing - Mutuelle Vittavi – 2 Impasse Henri Pitot – CS 55876 - 31506 TOULOUSE Cedex 5 moyennant une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur, pour la réponse.